

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 janvier 2012

### Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,  
Mmes HUREAU, JACOB, PHILIPPON, RENOULT, VAILLANT,  
MM. CARLIER, COSTE, DUGLAND, METIVIER.

### Était absent :

M. BEAUFORT

La séance est ouverte à 18h00. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER.

### 1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2011 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.  
Signature du registre.

### 2/ Délibérations :

#### a) Engagement du budget investissements 2012 :

Afin de permettre le paiement des factures relatives aux investissements, M. le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'engager 25% du budget d'investissements 2011 dans l'attente du vote du budget primitif 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

#### b) LOGIVAM :

La société LOGIVAM sollicite l'autorisation de mettre en vente les pavillons du lotissement de Grèves dont elle est encore propriétaire. Aucune objection n'est faite à cette demande.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

#### c) Appel d'offre rampe PMR :

Un premier appel d'offre effectué du 17 octobre au 17 novembre 2011, dépouillé le 18 novembre 2011 par la commission appel d'offre a été déclaré infructueux (une seule réponse pour le lot électricité et le lot menuiserie aluminium, aucune réponse pour les lots maçonnerie et plomberie) Un second appel d'offre a été effectué du 22 novembre au 22 décembre 2012. Dépouillé le 23 décembre 2012, la commission propose de retenir

- pour le lot maçonnerie : l'entreprise GANFORNINA pour un montant de 7727,77 € H.T. (9242,41 € T.T.C.)
- pour le lot menuiserie aluminium : la société ALUTECK pour un montant de 7311,63 € H.T. (8744,71 € T.T.C.)
- pour le lot électricité : l'entreprise DUVAL pour un montant de 1229,70 € H.T. (1470,72 € T.T.C.)
- pour le lot plomberie : l'entreprise VAILLANT pour un montant de 459,00 € H.T. (548,96 € T.T.C.)

M. le Maire expose les critères retenus pour la sélection des entreprises et propose au conseil municipal d'avaliser les choix retenus par la commission d'appel d'offre.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

**d) Rapport d'activité CCRCT / Rapport annuel FABLIO / Rapport collecte sélective :**

M. le Maire présente pour approbation les trois rapports communiqués lors du dernier conseil communautaire.

- Quelques chiffres à retenir : La CCRCT c'est 24 communes, 31544 habitants en 2009 (482 pour Gland), 232 km<sup>2</sup> (5,2 Km<sup>2</sup> pour Gland) 101 délégués dont 3 pour Gland.
- Le rapport FABLIO montre que le TAD à des succès divers selon les lignes. Les lignes TAD d'Essômes sur Marne et de Brasles /Gland/Mont St Père/Chartèves sont les plus fréquentées.
- La collecte sélective a permis la collecte de 20764 tonnes de déchets en 2009, 20600 tonnes en 2010. Actuellement les habitants acquittent 60% de la redevance, 40% sont versés par la CCRCT. Le pourcentage de la redevance versé par les habitants passera d'ici trois ans à 100%. Parallèlement il est envisagé de passer à la redevance incitative avec un paiement au poids. Cela nécessitera l'adaptation des containers (Puce électronique et fermeture avec serrure) Le Conseil Municipal s'inquiète des dérives pouvant être consécutives à cette décision (dépôts sauvages, dépôts dans les containers des voisins)

Le conseil municipal décide de confirmer l'approbation des trois rapports prise en Conseil communautaire.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

**e) Contrat « risques statutaires » du CDG 02 :**

Le contrat « risques statutaires » négocié avec la compagnie d'assurance Gras Savoye par le CDG 02 arrive à expiration au 31 décembre 2012. La commune de Gland a souscrit ce contrat pour ses employés communaux. Le CDG 02 sollicite notre autorisation pour entamer la procédure d'appel d'offre pour renouveler ou conclure un autre contrat avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013. M. le Maire rappelle que cette assurance permet l'indemnisation des salaires versés pendant les arrêts maladie de nos employés. Elle nous a été fort utile lors de la maladie de Mme Angot en compensant partiellement les surcoûts de salaire et charges salariales.

Le Conseil Municipal n'a aucune objection à formuler.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

**f) Contrat de travail de la remplaçante de Mme Gorgery :**

Pour la période antérieure au départ en retraite de Mme Gorgery, Mme Renoult Isabelle a été embauchée avec un contrat « besoin occasionnel ». Ce contrat doit être remplacé au départ de Mme Gorgery, par un contrat définitif pour une période de trois ans. Elle sera embauchée au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps partiel. Elle sera rémunérée à l'échelon 1 de l'échelle 3. Le CDG 02 a été informé de la modification du tableau des effectifs (Conseil du 24/11/2011)

M. Carlier sollicite l'autorisation du Conseil Municipal d'officialiser l'embauche de Mme Renoult à compter du 31 janvier 2012, de signer le contrat de travail et mettre en œuvre ces dispositions en accord avec le CDG 02.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

**g) Départ en retraite :**

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour faire un cadeau au nom de la commune à Mme Gorgery lors de son départ en retraite.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

#### **4/ Informations diverses :**

**a) Contrat « auto mission » M.M.A.:**

La compagnie d'assurance M.M.A. nous précise que le contrat « auto mission » souscrit par la commune pour assurer les employés communaux et les élus lors de leurs déplacements « professionnels » avec leur véhicule personnel est étendu aux personnes et au matériels utilisés lors des travaux effectués pour le compte de la commune (ex : opérations de déneigement)

**b) Spectacles pyrotechniques :**

Un changement de réglementation européenne entrera en application à partir de 2017. Après cette date, seul un professionnel pourra effectuer le tirage d'un feu d'artifice. Pendant la période transitoire (2013-2017) il faudra désormais un diplôme. Naturellement l'obtention du diplôme (formation de 2 jours) a un coût de l'ordre de 500 €. La société Euro-Bengale, notre fournisseur habituel, nous propose cette formation gratuitement à condition de s'engager à se fournir chez eux durant les 5 ans à venir. Or, il n'est pas certain que nos successeurs en 2014 souhaitent continuer avec la société Euro-Bengale. Avant de s'engager plus avant, M. le Maire propose de s'informer sur cette nouvelle réglementation, de consulter d'autres fournisseurs pour connaître leur proposition et d'interroger la CCRCT sur une mutualisation éventuelle. Le Conseil Municipal approuve ces dispositions. Le Conseil sera tenu informé de nos recherches.

**c) Mardi du Monde Rural :**

L'UCSA organise une formation sur ce thème le mardi.

**d) ADSL :**

Le Conseil Général a décidé qu'un NRA-ZO (Nœud de Raccordement Abonnés-Zone d'Ombre) serait installé à Gland afin de sortir notre village de la zone d'ombre. Une armoire avec un ré-amplificateur du signal ADSL doit être installée fin 2012 et devrait permettre un débit de l'ordre de 20 megabytes dans un rayon d'un kilomètre. Une rencontre avec les techniciens pour déterminer son implantation, à priori devant la Mairie à côté du répartiteur, aura lieu courant février.

**e) SIAM :**

Compte rendu de la réunion du 3 novembre 2011. La réunion a été reportée car il n'y avait pas le quorum. A retenir, l'augmentation de la cotisation qui passera de 1,20 € en 2011 à 1,40€ par habitant en 2012. Le SIAM pense saisir le tribunal pour déposer un recours contre la décision de dissolution prise par le préfet dans le cadre de la réforme territoriale.

**f) Système APIC :**

Il s'agit d'un système d'alerte en cas de crues et de fortes précipitations. M. le Maire propose que M. Métivier soit désigné comme correspondant pour Gland. Décision approuvée à l'unanimité.

**g) Passage à la version On line du logiciel JVS :**

Grace à ce logiciel, les mises à jour des informations (taux cotisations, dématérialisation, etc.) se feront automatiquement à distance. Rendez-vous sera pris avec le commercial de JVS pour préciser le coût de l'opération et les nécessités techniques requises. Cette solution soulagerait le travail de notre secrétaire et éviterait des erreurs ou des oublis.

**h) Ecoles :**

M. Carlier chargé des écoles, fait le point sur la carte scolaire 2012. Une centaine de fermetures est envisagée, disparition de 21 postes de RASED (aide aux enfants en difficulté scolaire) disparition programmée des remplacements. Le collectif « Combat pour l'école » est réactivé et prendra des initiatives pour s'opposer à cette carte scolaire catastrophique.

**i) Prix des repas cantine de Brasles :**

Certain parents s'étonnent comme chaque année de la différence de prix des repas pratiquée entre les enfants de Brasles et ceux de Gland alors qu'ils sont obligés de fréquenter la restauration scolaire puisqu'ils sont scolarisés obligatoirement à l'école de Brasles. La question sera posée auprès de la Mairie de Brasles.

**j) CNFPT :**

Le CNFPT nous demande de voter une motion demandant l'annulation de la décision de diminuer la cotisation des collectivités au CNFPT, diminution qui ampute son budget et ne lui permettra plus de prendre en charge les frais de déplacement des employés communaux qui participent aux formations du CNFPT. Motion adoptée

**k) Brûlage des déchets verts**

De nouvelles dispositions sont parues concernant le brûlage des déchets verts et la lutte contre la pollution de l'air (Circulaire du 18 novembre 2011) Un exemplaire a été remis à chaque conseiller pour lecture détaillée. Cette circulaire est consultable en Mairie.

**l) Jumelage :**

Fixée au 2 et 3 juin 2012, une réunion de travail sera organisée prochainement pour en arrêter le programme. Chacun est invité à réfléchir et faire des propositions pour son organisation de ces deux jours.

**m) Permanences du samedi:**

Répartition des permanences du samedi matin pour février et mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.